

| | |
|---|--|
| <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p> |
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 47 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p> | <p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p> |
| <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">OPAH</p> <p style="text-align: center;">- Attributions de subventions</p> <p>N° d'Ordre : 362-22</p> | <p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p> |
| <p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p> | |

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée la délibération n°109-16 du 04 juillet 2016 modifiant la délibération n° 65 -16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires est établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

INDIQUE à l'assemblée que Madame MONTLAUR Denise, Monsieur CASSAN Christophe, Monsieur DELMAS Sébastien et Madame Claire BORDEROLLE ont présenté un dossier concernant la réhabilitation de logements, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

PROPOSE à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

| PROPRIETAIRE | Nature des travaux | ADRESSE | MONTANT DES TRAVAUX TTC | PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES |
|--|--|------------------|-------------------------|--|
| M. CASSAN Christophe | Amélioration de l'habitat (habitat indigne et économies d'énergie propriétaire occupant) | MOLITG-LES-BAINS | 31 627,61 € | 2.000,00 € |
| Mme MONTLAUR Denise | Travaux d'économie d'énergie (propriétaire occupant) | VERNET-LES-BAINS | 17 980,84 € | 1.000,00 € |
| M. DELMAS Sébastien et Mme BORDEROLLE Claire | Amélioration de l'habitat et économies d'énergie (propriétaire bailleur) | PRADES | 215 539,87 € | 8 000,00 € |

RAPPELLE que dans le cadre de l'OPAH intercommunale, les allocataires bénéficiant d'aides pour la rénovation de leur logement bénéficient également d'aides de la CAF.

L'enveloppe CAF est gérée par la Communauté de Communes comme indiqué dans le plan de financement. Le montant de ces aides CAF est donc reversé par la Communauté de Communes aux bénéficiaires CAF.

PRECISE que dans le cadre de la régularisation de certains dossiers, il convient de délibérer afin de prévoir le versement de l'aide CAF pour le dossier suivant :

- M. ASTOLFI Benjamin à Vinça (dossier déposé en 2019 et accordé en 2019 – délibération du 12/07/2019) : 2.000 € CAF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 04 juillet 2016, d'attribuer l'aide forfaitaire intercommunale à :

| PROPRIETAIRE | Nature des travaux | ADRESSE | MONTANT DES TRAVAUX TTC | PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES |
|--|--|------------------|-------------------------|--|
| M. CASSAN Christophe | Amélioration de l'habitat (habitat indigne et économies d'énergie propriétaire occupant) | MOLITG-LES-BAINS | 31 627,61 € | 2.000,00 € |
| Mme MONTLAUR Denise | Travaux d'économie d'énergie (propriétaire occupant) | VERNET-LES-BAINS | 17 980,84 € | 1.000,00 € |
| M. DELMAS Sébastien et Mme BORDEROLLE Claire | Amélioration de l'habitat et économies d'énergie (propriétaire bailleur) | PRADES | 215 539,87 € | 8 000,00 € |

ACCEPTTE le versement de l'aide CAF pour le dossier suivant :

- M. ASTOLFI Benjamin à Vinça (dossier déposé en 2019 et accordé en 2019 – délibération du 12/07/2019) : 2.000 € CAF.

DIT QUE les crédits ont été prévus au budget de la communauté de communes Conflent Canigó, article 20422.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 décembre 2022.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.

